

CHRONIQUE DU MOIS.

Le délai fixé par le Traité de Francfort pour les habitants des provinces annexées qui désirent opter pour la nationalité française est expiré. Ainsi le pays conquis se trouve définitivement prussifié. La grande tragédie teutonique vient d'avoir son exode lugubre. Ainsi l'Alsace et la Lorraine sont bien et dûment englobées et enserrées dans l'Empire Allemand par un cercle d'armées qui insultent aux vaincus, par un cercle de lois qui annoncent un régime oppressif, par un cercle de fortifications qui s'érigent menaçantes en face de la France. Jamais la démarcation ne fut plus complète et plus nettement dessinée.

L'article du traité relatif à l'option a été fait avec une rare sévérité et au mépris des plus beaux sentiments qui honorent la nature humaine. Tout français des provinces conquises qui déclare opter pour la nationalité française est frappé d'ostracisme. Il doit quitter ses pénates, dire adieu aux lieux où dorment ses ancêtres, s'éloigner de tout ce qui lui est cher, et chercher ailleurs une patrie. Il faut qu'il fasse tous ces sacrifices s'il ne veut pas être considéré et traité comme allemand, s'il ne veut pas être inscrit sur les listes de conscription allemandes et s'exposer peut-être à faire plus tard le coup de feu contre ses compatriotes de France.

Aussi l'émigration s'effectue sur une échelle considérable. Villes, villages et campagnes se dépeuplent à vue d'œil. Les défilés des Vosges et toutes les routes qui mènent aux frontières de France sont sillonnés par un grand nombre de chariots chargés de meubles. Ils sont nombreux ceux qui, de toute classe, de tout âge et de tout sexe, fuient l'oppression allemande et ne veulent pas vivre sous une atmosphère où flotte insolemment un drapeau détesté. On peut dire que tous les jeunes gens, sans exception aucune, ont quitté le sol natal pour éviter le service militaire prussien. Et